

Transition écologique, une ambition ligérienne

■ Session du 20/03/2018

■ Avis présenté par Paul CLOTOUR au nom de la Commission 5 « Aménagement des territoires –cadre de vie »

Entendues les interventions de Mme Elyane MORELET-CHAUVIN (CFDT), MM. Claude LEVOYER (Associations caritatives), Eric BACHELOT (CGT), Mme Marie-Jeanne BAZIN (CCIR), MM. Antoine CHARLOT (Comité 21), Mme Anne-Françoise HALOUZE (U2P),

Entendue l'intervention de M. Jean-Louis BERGEY, Directeur Transition énergétique et environnement du Conseil régional,

99 votants. Adopté par : 91 pour, 8 abstentions, 0 contre.



Le CESER prend acte des intentions du Conseil Régional de mettre en œuvre une transition écologique ambitieuse. Après avoir initié la transition énergétique en Septembre 2016, l'exécutif régional veut franchir une nouvelle étape en 2018 par « une politique qui combinerà adaptation au changement climatique, respect de l'environnement et création d'emplois », centrée sur la croissance verte.

Le CESER apprécie cette nouvelle impulsion et se félicite de la cohérence d'ensemble des propositions et de la transversalité présente dans le programme énoncé. Après son étude de 2016 sur le changement climatique, le CESER trouve là des éléments de réponse à la hauteur des enjeux évoqués.

Plusieurs remarques sont à faire, cependant, tant sur les thématiques que sur les modalités opérationnelles.

Sur les thématiques, le CESER aurait souhaité une prise en compte plus forte des questions agricoles et rurales ainsi que celles relatives à la qualité paysagère. Il en est de même pour les questions sociétales comme la santé et le logement. D'une manière plus générale, avec la transition écologique et la croissance verte, le CESER propose la référence au développement durable comme une nécessité pour un développement harmonieux de notre région qui intègre le pilier économique, le pilier environnemental et le pilier sociétal et ce d'autant que ce rapport est pensé comme un élément structurant du contrat d'avenir et prendra toute sa place dans le futur SRADDET.

Si les deux premiers piliers sont bien évoqués dans le rapport présenté par l'exécutif régional, le troisième mériterait une présence plus forte

Sur les modalités opérationnelles, la création d'une SEM dédiée interroge le CESER quant à sa nécessité et son efficacité. N'aurait-il pas été plus simple, voire plus « sage », y compris budgétairement, de créer un département « transition écologique » au sein de l'agence régionale ?

Sur la traduction financière des propositions, le CESER constate une continuité budgétaire, sans nouveaux apports directs. Par contre, il souligne la nouveauté des outils financiers proposés (obligations vertes, livret d'épargne participatif) qui semblent adaptés aux objectifs et aux intentions.

Le CESER sera vigilant sur les conditions de leur création, leur dynamique et leur efficacité.

Enfin, comme le souligne le rapport en introduction, le CESER rappelle que la réussite de la mise en œuvre passe par une implication des tous les ligériens (acteurs de la transition) et « la nécessité de travailler en réseau, de manière étroite avec des partenaires ». Cela exige une cohérence territoriale et une forte coopération avec les autres collectivités locales déjà engagées dans des projets similaires, notamment les grandes agglomérations et les départements.

Cela passe enfin par un travail constant de sensibilisation et d'éducation dont le rapport ne fait pas suffisamment mention et qui est au cœur du partenariat interinstitutionnel et associatif.

Le CESER restera bien évidemment attentif à la déclinaison opérationnelle de ces différents engagements et souhaite que soient prévus d'ores et déjà des éléments d'évaluation liés aux dispositifs mis en œuvre ..